

Données d'entrée	Etape	Données de sortie	Commentaire
Proposition d'utilisation d'un intrant	1. Vérification de la substance active		Par le producteur, lecture des informations transmises par le fabricant/revendeur
	2. Substance présente dans les tableaux 1 et 2 en annexe de la NOAB	Intrant autorisé dans le cadre de la labellisation Bio Pasifika	Le GL et/ou l'animation ainsi que la coordination appuie le producteur dans sa démarche
Si informations manquantes ou substance absente des tableaux 1 et 2 en annexe de la NOAB	2. Vérification de la provenance de l'intrant		- Si intrant local, voir 5 - Si intrant importé voir 3
<i>Intrant importé</i>	3. Vérification de l'autorisation d'utilisation en Agriculture Biologique	Intrant autorisé dans le cadre de la labellisation Bio Pasifika	- sur la liste des produits de protection des cultures de l'INAO (https://www.inao.gouv.fr/content/download/1772/17584/version/12/file/19_02_04_Substance%20de%20base_V%C2%B0%20site_Copie%20non%20prot%C3%A9g%C3%A9e.xlsx) OU - sur le produit, indication « Utilisable en Agriculture Biologique », agrément par un organisme certification membre de l'IFOAM (https://www.ifoam.bio/en/ifoam-accredited-certification-bodies) / certifié ISO 65
	4. Vérification de l'autorisation d'utilisation en Agriculture Biologique	Intrant non autorisé dans le cadre de la labellisation Bio Pasifika	Substance active non répertoriée



AUTORISATION D'UTILISATION D'UN INTRANT

BIO_LAB_PRO_autorisation intrant

Version 1
04/02/2020

<i>Intrant local</i>	5. Vérification de la présence d'OGM ou de produits phytosanitaires		- Si présence voir 6 - si absence voir 7
Présence d'OGM ou de produits phytosanitaires	6. Vérification par analyses	Intrant non autorisé dans le cadre de la labellisation Bio Pasifika	- Si analyse positives
Présence d'OGM ou de produits phytosanitaires	7. Vérification par analyses	Intrant autorisé dans le cadre de la labellisation Bio Pasifika	- si analyses négatives